



Département du Val-d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Montmorency

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des articles L. 2121-10, L5217-10-4 du CGCT et suivants du CGCT, R. 2121-7 du CGCT

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire le :

Mardi 17 février 2026 à 19h30 en mairie, 1 rue René Cassin à Andilly

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.
3. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.
4. Approbation du Compte Financier Unique 2025.
5. Demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Plaine Vallée (CAPV) – Acquisition d'un véhicule pour les services techniques communaux.
6. Convention de partenariat entre la commune d'Andilly et l'EHPAD Korian Les Hauts d'Andilly (Clariane) – Ateliers de lecture avec la ludo-bibliothèque.
7. Convention de partenariat entre la commune d'Andilly et l'EHPAD Korian Les Hauts d'Andilly (Clariane) – Ateliers intergénérationnels avec l'accueil de loisirs.
8. Marché global de performance pour la construction d'un groupe scolaire sur le secteur dit de « la Berchère » - Modification n°3.
9. Questions orales et points divers.

En mairie, le 12 février 2026

Philippe FEUGERE

Le Maire d'Andilly

